

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU MARDI 19 JUILLET 2016**

~~~~~

L'an deux mil seize, le dix neuf juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont assemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **12 juillet 2016**.

Présents : Mesdames Florence **CHEVILLON**, Karine **DUPRAZ**, Elodie **CAILLAUD**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS**, Céline **ANGOT**, Chantal **LE GARREC** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Alain **BELLOUARD**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Gérard **DANIEL** et Maurice **DEBÈGUE**.

Absents excusés : Mesdames Stéphanie **ROBERT** (*pouvoir donné à Madame Valérie **BLANC-MONTUS***), Sandra **PIERRE** (*pouvoir donné à Madame Chantal **LE GARREC***) et Messieurs Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Madame Karine **DUPRAZ***), Hervé **LORIOUX** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **DANIEL***), Christophe **BOUCARD** (*pouvoir donné à Madame Diane **DE BARROS***).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Karine **DUPRAZ** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **23 juin 2016**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Lors de l'approbation du compte-rendu de la précédente réunion, Madame Diane **DE BARROS** apporte une modification sur l'interprétation du sujet concernant le cours de zumba de l'association de gymnastique. Le cours de zumba fitness sera toujours assuré dans le cadre de l'association et l'activité zumba actuelle continuera à la rentrée.

A l'issue de cette précision, le compte-rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Complément accueil déclaré ACM,
- Concert Cocktail Opéra,
- Commission Gestion des salles communales,
- Règlements de location de salles,
- Tarification de la location de la salle « La Passerelle »,
- Règlement des services communaux,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR

---

**Complément accueil déclaré ACM** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe en charge de l'éducation, la citoyenneté et la jeunesse concernant les tarifs de l'accueil déclaré.

Délibération  
n° 2016/47

Le Conseil Municipal, dans sa séance du **20 mai 2016**, a déjà voté les tarifs applicables à la rentrée de **septembre 2016** mais la **CAF** souhaite qu'une nouvelle tranche soit appliquée pour les quotients familiaux compris entre 0 et 760.

Une nouvelle grille tarifaire est donc proposée :

Régime CAF	QF < 760	QF > 760
Garderie 30 mn	<b>0,80 €</b>	<b>1,00 €</b>
Garderie – d'1 heure (goûter le soir)	<b>1,75 €</b>	<b>1,95 €</b>
Garderie + d'1 heure (goûter le soir)	<b>2,20 €</b>	<b>2,40 €</b>

Le tarif hors CAF est de **2,70 €**.

Le Conseil Municipal (**14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour**) accepte ces nouveaux tarifs qui prendront effet le **1<sup>er</sup> septembre 2016**.

**Concert Cocktail Opéra** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet Cocktail Opéra proposé par l'association « **Voix d'Aunis** », qui a pour but une sensibilisation à l'opéra.

Délibération  
n° 2016/48

L'école élémentaire d'**ANDILLY** s'est portée volontaire pour être associée à ce projet et permettre aux enfants de participer au spectacle d'opéra qui aura lieu le **vendredi 7 octobre 2016**.

Cet événement fait partie du catalogue des spectacles subventionnés par le **Conseil Départemental** et la **DRAC**. Son coût est de **3 200,00 €**.

La municipalité montera un dossier afin d'obtenir les subventions. Une fois les aides déduites, ce spectacle ne reviendra qu'à **400,00 €**.

L'école élémentaire d'**ANDILLY** se chargera de la billetterie et de la buvette lors de cette soirée, ce qui lui permettra de collecter des fonds afin d'organiser son projet d'école déplacée à **LATHUS**.

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour**) accepte de donner suite à ce projet culturel et charge Monsieur le Maire de constituer le dossier.

**Commission Gestion des salles communales** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il semble nécessaire de constituer une nouvelle commission afin de gérer l'ensemble des salles communales.

.../...

.../...

Délibération  
n° 2016/49

Il fait appel aux volontaires.

Certains conseillers s'interrogent sur le rôle et les objectifs de cette commission. Monsieur le Maire souhaite redéfinir l'utilisation des salles par les associations et supprimer, dans le centre bourg, les manifestations nocturnes générant du bruit.

En conséquence, une réflexion doit être menée.

Les volontaires se font connaître : Messieurs Alain **BÉNÉTEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Alain **BELLOUARD**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBÈGUE** et Mesdames Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC** et Valérie **BLANC-MONTUS**.

Monsieur le Maire sera président de droit de cette commission.

**Règlements de location de salles** : L'ensemble du Conseil Municipal a pu examiner les projets de règlements de location de la salle des fêtes du centre bourg et de la nouvelle salle « La Passerelle », suite à leur envoi antérieur à la réunion.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre leurs remarques.

Monsieur le Maire explique également que ces règlements ne sont pas figés et pourront évoluer au cours de l'utilisation des salles selon les problèmes rencontrés.

Chacun s'exprime, des modifications sont apportées.

**Tarification de la location de la salle « La Passerelle »** : Afin d'anticiper, les demandes de locations de la salle « **La Passerelle** », Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait bon de fixer les tarifs applicables pour **2017**.

Délibération  
n° 2016/50

Le Conseil Municipal ayant déjà pris connaissance des tarifs, chaque point tarifaire est examiné.

Certains trouvent les prix bas, d'autres trop élevés. La location de cette salle à des professionnels est évoquée. Cette question sera étudiée par la nouvelle commission.

Après discussion, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les tarifs applicables au **1<sup>er</sup> janvier 2017** :

- 500,00 € pour les résidents (week-end et jours fériés)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 5 contre – 14 pour
- 800,00 € pour les hors résidents (week-end et jours fériés)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 2 contre – 2 abstentions - 15 pour
- 150,00 € pour le supplément espace traiteur (week-end et jours fériés)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 300,00 € pour les résidents (1 jour en semaine)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 4 contre – 15 pour
- 500,00 € pour les hors résidents (1 jour en semaine)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 4 contre – 15 pour

.../...

.../...

- 150,00 € pour le supplément espace traiteur (1 jour en semaine)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 4 contre – 15 pour
- 200,00 € pour l'accès au local vidéo - projecteurs et sono  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 100,00 € pour le tri sélectif → 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 2 000,00 € de caution salle mobilier compris  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 30 % du coût de la location pour les arrhes (qui ne seront restituées en cas d'annulation à partir d'1 mois avant l'événement)  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 50,00 € en cas de perte du badge d'accès  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 200,00 € pour le forfait nettoyage de la salle  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 130,00 € pour le forfait nettoyage de l'espace traiteur  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 250,00 € pour la caution nettoyage de la salle  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour
- 200,00 € pour la caution nettoyage de l'espace traiteur  
→ 14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour

**Règlement des services communaux** : Monsieur le Maire donne la parole à Madame Karine **DUPRAZ**, Adjointe chargée de l'éducation, la citoyenneté et la jeunesse, qui remercie Madame **SINGER**, Adjointe de **VILLEDoux** pour l'aide apportée à l'élaboration du règlement applicable au sein de la collectivité.

Délibération  
n° 2016/51

Ce document a pour objectif de fixer les droits et les devoirs du personnel communal. Il sera remis à chaque agent et sera affiché aux emplacements réservés dans chaque site communal.

Monsieur le Maire souligne que ce règlement doit servir de cadre afin d'éviter des questionnements et des interprétations erronées.

Après discussion, le Conseil Municipal (**14 votants + 5 pouvoirs – 19 pour**) approuve ce document.

## **INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la préfecture vient de notifier la **DETR** qui s'élève à **81 500,00 €** pour la réhabilitation du bâtiment socio-culturel. La subvention auprès du Conseil Départemental sera déposée dès que les plis de l'appel d'offres seront ouverts. Monsieur le Maire estime que la commune peut prétendre à **200 000,00 €** de subvention sur ce projet qui se monte à **300 000,00 €**.
- L'espace de convivialité et le pare-ballons sur la plaine de jeux de « **Sérigny** » ont été installés. Le skate-park quant à lui sera mis en place à partir du **25 juillet 2016**.
- Monsieur le Maire remercie les élus pour leur implication et leur aide lors de la journée du **14 juillet**. 364 repas ont été servis dans une ambiance chaleureuse.

.../...

.../...

- Monsieur Alain **BELLOUARD**, Adjoint en charge de la communication, annonce que le nouveau site internet est en ligne depuis 15 jours.
- Madame Florence **CHEVILLON**, Adjointe en charge des Affaires sociales, fait le bilan de la journée « Festi'Pop » organisée par le Centre socio-culturel « Les Pictons », en collaboration avec le CCAS. Le Centre social remercie Monsieur le Maire pour le prêt du site des Ecluses. Madame Florence **CHEVILLON** évoque la distribution de tracts pour les administrés afin d'inciter la population à ensemercer les trottoirs et à échanger des graines pour embellir la commune.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** fait le bilan de la vente de barbe à papa et de pop-corn par les membres du Conseil Municipal des Jeunes le jour du **14 juillet**. 7 inscriptions ont été prises pour les prochaines candidatures au CMJ.
- Monsieur Gérard **DANIEL** déplore qu'aucune convention n'ai encore été signée entre l'entreprise et lui-même pour l'occupation de son terrain pendant les travaux de la rue du Grand Moulin. Monsieur le Maire joindra Mme **MAYEUX**, responsable du cabinet en charge des travaux pour traiter ce problème au plus vite.
- Madame Diane **DE BARROS** aborde la circulation de la rue du Logis, suite à l'expérimentation menée par la pose de signalisation au sol. Les riverains sont mécontents. Monsieur le Maire déplore que la signalisation mise en place ait été saccagée. Les gens se plaignent de la vitesse excessive mais ne tolèrent aucun aménagement devant chez eux, malgré que le domaine public ne leur appartienne pas.
- Madame Valérie **BLANC-MONTUS** évoque la participation du chantier d'insertion de la Briqueterie dans les travaux de la réhabilitation du bâtiment socio-culturel. Monsieur le Maire lui explique que le lot démolition a été retiré de l'appel d'offres pour qu'il lui soit confié. Madame Florence **CHEVILLON** et Madame Valérie **BLANC-MONTUS** trouvent injuste que le chantier d'insertion ne puisse accéder à d'autres lots plus valorisant. Monsieur le Maire leur explique que, si la clause d'insertion avait été maintenue dans le marché, il n'aurait pas pu soumissionner. Un débat s'engage. Ne trouvant pas de terrain d'entente, la séance est levée à **22 h 41**.

Prochaine réunion de conseil prévue le **2 septembre 2016**.

**5 délibérations** ont été prises (du n° 2016/47 au n° 2016/51) à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 41.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	<i>Absent excusé</i>
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Florence <b>CHEVILLON</b>	<b>Adjointe</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphanie <b>ROBERT</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	